

Dialogue social sectoriel européen pour l'éducation



PROGRAMME DE TRAVAIL 2024-2026

Table des matières

Le contexte du programme de travail	3
1. Remédier à la pénurie de personnels enseignants et renforcer l'attrait de la profession enseignante	5
2. Renforcer le dialogue social en Europe	6
3. Numérisation et innovation au sein de l'éducation	7
4. Promouvoir l'éducation à la durabilité environnementale	8
5. Augmenter l'investissement dans une éducation et une formation de qualité	9
6. Garantir la santé et la sécurité au travail	10
7. Encourager les cultures scolaires démocratiques, l'égalité et l'inclusion au sein de l'éducation et de la formation	11
8. Enseignement supérieur et recherche	12
9. Promouvoir le statut et l'attrait de la profession enseignante dans l'EFPP	13
Annexe 1 - résultats du dialogue social dans le cadre du programme de travail 2022-2023	14
Annexe 2 - projets conjoints du dialogue social en cours	15

Le contexte du programme de travail

Nos objectifs

Depuis la création de leur Comité du dialogue social sectoriel européen pour l'éducation (DSSEE) le 11 juin 2010, les deux partenaires sociaux sectoriels européens, le CSEE et la FEEE, représentant respectivement les travailleur-euse-s et les employeurs, se sont engagés à améliorer la qualité de l'enseignement en Europe. Nous nous sommes principalement attelés à moderniser le secteur de l'éducation, à améliorer les modalités de direction et les conditions de travail des personnels enseignants et à créer des environnements de travail propices au recrutement et à la rétention d'enseignant-e-s professionnel-le-s de qualité. Nous sommes fermement déterminés à poursuivre nos efforts dans plusieurs domaines essentiels, malgré que le soutien de la Commission européenne au DSSEE soit désormais limité à la suite du resserrement du budget réservé au financement du dialogue social sectoriel européen.

Nous visons également à renforcer le statut et l'attrait de la profession enseignante en insistant sur l'importance du développement professionnel continu, du travail en équipe, des aspirations et de la bonne qualité des conditions de travail. Notre objectif consiste à promouvoir la diversité des perspectives de carrière et la mobilité des personnels de l'éducation, tout en soutenant une approche innovante de l'enseignement et de l'apprentissage. D'autre part, nous veillons tout particulièrement à promouvoir l'égalité des genres au sein de l'éducation et à créer des environnements de travail inclusifs, sûrs et sains permettant aux professionnel-le-s de l'éducation de s'épanouir, au bénéfice de leurs élèves. Pour atteindre ces objectifs, il est indispensable de garantir des investissements publics substantiels, efficaces et prévisibles permettant de développer des systèmes éducatifs de qualité, équitables et durables.

Le rôle important des partenaires sociaux du secteur de l'éducation

Si l'on souhaite apporter des améliorations durables, il est essentiel d'établir un dialogue structuré, constructif et permanent entre les partenaires sociaux du secteur de l'éducation et de soutenir activement ce dernier dans le cadre du développement, du suivi et de l'évaluation des politiques et réformes éducatives. À cet égard, l'approbation et la mise en œuvre du Socle européen des droits sociaux, ainsi que l'adoption de la recommandation du Conseil relative au renforcement du dialogue social dans l'Union européenne [C/2023/1389] et de la communication de la Commission « Renforcer le dialogue social dans l'Union européenne : exploiter tout son potentiel au service de transitions justes » [COM(2023) 40 final], sont essentielles, dans la mesure où elles visent à promouvoir le dialogue social et la négociation collective, mais aussi à renforcer la capacité des syndicats et des organisations patronales aux niveaux national et européen. Dans le contexte d'une réorganisation du dialogue social sectoriel européen, le CSEE et la FEEE jugent impératif de renforcer le rôle institutionnel et financier actuel de la Commission européenne pour soutenir le dialogue social sectoriel au niveau de l'UE.

En tant que partenaires sociaux européens de l'éducation, nous nous engageons à multiplier nos initiatives pour renforcer la capacité et le potentiel de notre dialogue social aux niveaux local, régional et européen. Nous souhaitons

savoir dans quelle mesure le dialogue social peut contribuer à la création conjointe de nouvelles orientations politiques et participer pleinement aux mécanismes de gouvernance économique et sociale européens, tels que le Semestre européen et la Facilité pour la reprise et la résilience (FRR). Il est prioritaire que les enseignant-e-s, les formateur-riche-s, les responsables d'établissement scolaire, les chercheur-euse-s, les universitaires et les personnels de l'éducation, ainsi que les autorités éducatives, puissent exprimer leurs voix sur un pied d'égalité dans l'arène politique. Par ailleurs, le DSSEE vise à contribuer aux objectifs de l'Espace européen de l'éducation 2030 et à poursuivre sa participation active aux futurs groupes de la Commission européenne en charge des politiques pour l'éducation et la formation, organisés dans le cadre de la Méthode ouverte de coordination et d'une coopération renforcée de l'UE.

Afin de pouvoir rencontrer nos objectifs, il importe d'accorder la priorité à une éducation publique inclusive et de qualité, en adoptant une approche durable et tournée vers l'avenir. Les transitions écologique et numérique ont une incidence sur l'ensemble des acteurs du secteur de l'éducation - nécessitant d'adapter la gestion de l'éducation et les méthodes d'enseignement et d'apprentissage - et influencent les modes de fonctionnement et d'interaction des syndicats et des employeurs. S'adapter à ces transformations tout en conservant nos valeurs fondamentales sera crucial pour répondre aux exigences du marché du travail du 21^e siècle et promouvoir un dialogue social pertinent et efficace.

Durée

Ce programme de travail couvre une période de trois ans, de janvier 2024 à décembre 2026. Le CSEE et la FEEE procéderont à un examen à mi-parcours de ce programme de travail afin d'étudier la possibilité d'y ajouter des thématiques supplémentaires.

Remarque importante

Dans le cadre de ce programme de travail et de l'ensemble des activités et initiatives du Comité du Dialogue social sectoriel européen pour l'éducation, la formulation « secteur de l'éducation » renvoie à l'ensemble du secteur : éducation de la petite enfance, enseignement primaire et secondaire, enseignement supérieur et recherche, enseignement et formation professionnels et enseignement post-secondaire. Tous ces niveaux du système éducatif sont liés entre eux et contribuent de manière essentielle à préparer les élèves de tous âges à la vie, au travail et à leur rôle en tant que citoyen-ne-s actives et critiques au sein de notre société actuelle et future, quelle que soit leur situation socio-économique.



1. Remédier à la pénurie de personnels enseignants et renforcer l'attrait de la profession enseignante

La FEEE et le CSEE visent à promouvoir le développement de la profession enseignante, en défendant des conditions d'emploi et de travail durables et de qualité, des perspectives de carrière et des rémunérations équitables. Dans le cadre de ce programme de travail, le DSSEE se penchera en particulier sur un certain nombre de domaines politiques prioritaires pour les syndicats et les organisations patronales. Ces thématiques, identifiées dans le « Cadre d'action CSEE-FEEE pour renforcer l'attrait de la profession enseignante » adopté à la plénière du DSSEE le 14 décembre 2023, sont les suivantes : renforcement du dialogue social, négociation collective et respect des conventions collectives, conditions de travail décentes, formation initiale et développement professionnel continu des enseignant-e-s, investissement visant à améliorer le statut de la profession enseignante, autonomie professionnelle, santé et sécurité au travail, statut de la profession enseignante.

Dans le sillage de ces engagements du CSEE et de la FEEE, développés dans ce cadre d'action et visant à mener des initiatives et des actions conjointes, les partenaires sociaux discuteront des questions jugées prioritaires parmi celles appelant des actions supplémentaires. L'éducation de qualité est indissociable d'un enseignement de qualité assuré par des enseignant-e-s et des responsables d'établissement scolaire bénéficiant d'une excellente formation et d'un soutien approprié. Toutefois, partout en Europe, ce secteur se heurte à des problématiques communes telles que les pénuries de personnels ou le recrutement et la rétention des effectifs. Le CSEE et la FEEE s'intéresseront plus particulièrement à la transition numérique, à l'importance de la formation initiale des enseignant-e-s (FIE), aux parcours d'insertion, au développement professionnel continu (DPC) et au perfectionnement de la direction des établissements scolaires.

Un nombre croissant de preuves démontrent clairement l'importance de la gestion de la charge de travail, soulignant que l'intensification et la surcharge des tâches professionnelles diminuent considérablement l'attrait de la profession enseignante et des fonctions de direction des établissements scolaires et constituent les principaux motifs d'abandon de la profession. Raison pour laquelle le CSEE et la FEEE s'engagent à analyser cette question et à préparer des lignes directrices pour la gestion durable et équitable de la charge de travail et la prévention de l'intensification et de la surcharge des tâches professionnelles.

Méthodologie: Continue the discussion on how we, as social partners, can contribute to promoting effective investment for quality education and training, with a focus on the European Semester and Recovery and Resilience Facility, opportunities for education and training, and continue the discussion on public and private investment in education and training, including education infrastructure and professional development.

Résultats attendus: rapport d'évaluation de la mise en œuvre des initiatives des partenaires sociaux menées sous la bannière du « Cadre d'action pour renforcer l'attrait de la profession enseignante », trois ans après son adoption ; accord ou déclaration conjoint(e) sur la FIE, le DPC et la direction des établissements scolaires ; élaboration de lignes directrices pour assurer une gestion et un équilibre durables et équitables et prévenir l'intensification et la surcharge des tâches professionnelles ; renforcement des capacités et échange d'expériences entre les partenaires sociaux nationaux.

2. Renforcer le dialogue social en Europe



La promotion du dialogue social est au cœur des travaux des partenaires sociaux de l'éducation depuis la création du Dialogue social sectoriel européen pour l'éducation en 2010. Le CSEE et la FEEE souhaitent s'atteler en priorité à renforcer la capacité des partenaires sociaux à mener un dialogue social constructif et à établir des conventions collectives cohérentes, en particulier dans les pays où ce dernier est inscrit dans une tradition plus récente et/ou s'est avéré fragile ou insatisfaisant. Dans un contexte de révision du dialogue social sectoriel européen, le CSEE et la FEEE se chargeront d'assurer le suivi et de prendre les mesures appropriées pour garantir le bon fonctionnement du DSSEE et maintenir le rôle de la Commission européenne en tant que soutien institutionnel et financier. En vertu de la communication de la Commission européenne « Renforcer le dialogue social dans l'Union européenne » [COM(2023) 40 final] et de la recommandation du Conseil [023/0012(NLE)] portant sur le même sujet, la FEEE et le CSEE continueront à soutenir le dialogue social national en vue de renforcer le rôle des partenaires sociaux aux niveaux local, national et régional et d'encourager l'échange de bonnes pratiques concernant le dialogue social à travers l'UE. La FEEE et le CSEE examineront aussi la valeur ajoutée apportée par les résultats et les travaux du DSSEE à leurs membres dans les pays candidats à l'UE et ceux concernés par la Politique européenne de voisinage (PEV), en vue de renforcer leur participation.

Méthodologie: projets conjoints des partenaires sociaux pour le renforcement des capacités

Résultats attendus: renforcement de la couverture et de la représentativité du Comité du DSSEE, avec pour cible spécifique le secteur de l'éducation du réseau public.



3. Numérisation et innovation au sein de l'éducation

Si l'utilisation des outils numériques dans le contexte éducatif n'est pas un phénomène nouveau, la gestion de l'éducation à distance et l'enseignement d'urgence dispensé en ligne durant la pandémie de COVID-19 ont amené à prendre conscience des défis et des opportunités que représente la numérisation au sein de l'éducation. Les partenaires sociaux sectoriels européens de l'éducation se donnent pour mission de garantir qu'aucun-e enseignant-e ou élève ne soit laissé-e pour compte dans leur quête commune visant à créer des environnements d'enseignement et d'apprentissage inclusifs et de qualité, tout en cherchant à relever les défis que posent de nouvelles tendances radicales telles que le développement des outils d'intelligence artificielle (IA) - en particulier l'IA générative appliquée à l'enseignement et aux méthodes d'évaluation - et l'investissement massif réalisé par des sociétés commerciales de technologies éducatives dans le secteur de l'éducation. Le CSEE et la FEEE veillent à ce que les enseignant-e-s, les universitaires, les personnels de l'éducation, les responsables d'établissement scolaire et les employeurs de l'éducation puissent acquérir les compétences, les équipements et les infrastructures numériques adéquats pour promouvoir une application pratique et éthique des outils numériques, en tenant compte de la composante humaine et sociale fondamentale de l'éducation. Le CSEE et la FEEE s'intéresseront également aux questions suivantes : confidentialité et sécurité des données ; autonomie professionnelle et liberté académique ; accessibilité et inclusivité des outils et ressources numériques ; équité et fracture numérique ; qualité des contenus et adaptation des programmes d'études ; charge de travail et bien-être ; et procédure de réglementation, de surveillance et d'évaluation.

La coopération des partenaires sociaux sectoriels européens peut contribuer de manière significative à la mise en œuvre du Plan d'action de l'UE en matière d'éducation numérique, notamment en ce qui concerne la priorité qui consiste à développer des écosystèmes éducatifs numériques inclusifs hautement performants, de l'Accord-cadre des partenaires sociaux intersectoriels sur la numérisation (2020) et de l'Accord-cadre des partenaires sociaux intersectoriels sur le télétravail (2002). À cet égard, il est prévu que la Commission européenne avance une proposition de directive sur le télétravail et le droit à la déconnexion, basée sur les conclusions du Conseil relatives au télétravail (9747/21) et la résolution du Parlement européen relative au droit à la déconnexion [2019/2181(INL)]. Le CSEE et la FEEE s'engagent à conclure un accord sectoriel autonome à ce sujet durant la période couverte par le présent programme de travail et, si nécessaire, demanderont à la Commission européenne de prévoir un financement supplémentaire pour soutenir les négociations connexes.

Méthodologie: réunions de négociation avec le soutien direct de la Commission européenne

Résultats attendus: accord autonome des partenaires sociaux sectoriels sur le télétravail et le droit à la déconnexion ; position conjointe concernant l'impact et l'utilisation de l'IA sur les conditions d'emploi dans le secteur de l'éducation ; renforcement des capacités et échange d'expériences entre les partenaires sociaux nationaux.


4. Promouvoir l'éducation à la durabilité environnementale



L'urgence climatique appelle un changement social radical, notamment une évolution individuelle et collective de nos mentalités, de nos comportements et de nos modes de vie, mais aussi une transformation de l'organisation sociale, politique et économique de nos pays et de nos sociétés, y compris dans l'ensemble des États membres de l'UE. Cette transition doit être équitable et viser à ne laisser personne de côté. L'éducation joue un rôle crucial dans cette transformation, raison pour laquelle les partenaires sociaux de l'éducation se doivent de lancer le débat. À la suite de la recommandation du Conseil sur l'apprentissage au service de la durabilité environnementale [2022/0004(NLE)] et du cadre européen des compétences en matière de durabilité « GreenComp », les partenaires sociaux de l'éducation adopteront des mesures pour soutenir la transition verte de l'éducation et de la société, notamment une vision à long terme dans les politiques éducatives et un financement public durable pour actualiser les compétences et aptitudes des professionnel-le-s de l'éducation, les programmes d'études, les infrastructures scolaires, les manuels scolaires, le matériel pédagogique et les lignes directrices, les méthodes d'évaluation et la formation des enseignant-e-s. Le CSEE et la FEEE donneront suite aux résultats et conclusions du projet conjoint « Les partenaires sociaux européens de l'éducation soutiennent l'intégration de la durabilité environnementale dans l'apprentissage, l'enseignement et la gestion des écoles » afin de s'assurer que la thématique de la durabilité environnementale fasse partie intégrante du programme du dialogue social à tous les niveaux. Il s'avère également utile pour les partenaires sociaux de l'éducation de chercher à nouer des alliances dans le cadre de leur travail sur ces questions afin de pouvoir soutenir leur position concernant cet objectif important.

Méthodologie: projets conjoints des partenaires sociaux

Résultats attendus: organisation d'une journée d'action des partenaires sociaux et/ou préparation d'une déclaration conjointe à l'occasion des prochaines COP des Nations Unies ; mise en œuvre des recommandations conjointes « Les partenaires sociaux européens de l'éducation soutiennent l'intégration de la durabilité environnementale dans l'apprentissage, l'enseignement et la gestion des écoles », à évaluer d'ici fin 2025.



5. Augmenter l'investissement dans une éducation et une formation de qualité

L'investissement durable, efficace et efficient dans les systèmes d'éducation et de formation est fondamental pour la reprise et la résilience de l'Europe, en particulier après la pandémie. Les conséquences d'une trop longue absence d'investissements publics dans l'éducation deviennent de plus en plus manifestes à travers l'Europe. Plusieurs pays sont confrontés à de graves pénuries d'enseignant-e-s et de personnels de l'éducation, ainsi qu'à une érosion significative de l'attrait de la profession, due principalement à l'insuffisance des investissements dans le secteur de l'éducation, aux conditions de travail des enseignant-e-s et à leurs perspectives de carrière. Des investissements stratégiques seront également à prévoir dans les années à venir pour assurer la transition verte et construire des bâtiments scolaires autonomes sur le plan énergétique. Le CSEE et la FEEE craignent une éventuelle nouvelle vague de mesures d'austérité susceptibles d'être introduites à la suite de la révision de la gouvernance économique de l'UE, planifiée en 2022 dans la communication de la Commission européenne sur les orientations pour une réforme du cadre de gouvernance économique de l'UE [COM(2022) 583 final].

Face à cette situation, les partenaires sociaux de l'éducation continueront à mettre en avant la nécessité d'assurer un investissement accru, continu et global pour améliorer l'accès à une éducation de qualité pour tous les individus. En vertu des principes énoncés dans le Socle européen des droits sociaux, le CSEE et la FEEE accorderont une attention particulière à la Facilité pour la reprise et la résilience, au cycle annuel du Semestre européen et à la nouvelle gouvernance économique de l'UE. Bien que respectueux de la compétence des États membres en ce qui concerne leurs systèmes d'éducation et de formation, une multitude d'instruments de financement de l'UE encouragent le développement des partenariats public-privé pour financer ces secteurs, notamment dans le cadre de la numérisation au sein de l'éducation. Les partenaires sociaux européens de l'éducation ont décidé d'aborder conjointement les questions d'investissement pour renforcer et soutenir les secteurs publics de l'éducation, de la formation et de la recherche en proposant des plans à long terme, en vue d'améliorer l'accès à l'éducation de qualité pour tous les individus, d'éviter une segmentation de la société et du marché du travail et de mettre en œuvre un processus de mobilité et de convergence sociales ascendant en Europe.

Méthodologie: réunions du DSSEE.

Résultats attendus: déclarations et/ou positions conjointes sur la gouvernance économique de l'UE et les investissements dans l'éducation ; renforcement des capacités et échange d'expériences entre les partenaires sociaux nationaux.

6. Garantir la santé et la sécurité au travail



La pandémie de COVID-19 a exercé des pressions d'une rare ampleur sur le bien-être physique et psychologique des personnels de l'éducation et des élèves. Les risques psychosociaux observés durant l'enseignement d'urgence à distance ont provoqué des états de dépression, d'anxiété et de solitude à une échelle sans précédent et ont donné lieu à une recrudescence importante des cas de violence et de harcèlement exercés par des tiers à l'égard des professionnel-le-s de l'éducation. Le Cadre stratégique de la Commission européenne pour la santé et la sécurité au travail 2021-2027 offre de nouvelles perspectives pour lutter contre les risques psychosociaux et les impacts à long terme de la crise de la COVID-19 dans tous les domaines de la santé et de la sécurité. Le CSEE et la FEEE s'engagent à promouvoir la création et le maintien d'environnements scolaires décents où la santé et la sécurité des personnels de l'éducation et des élèves sont protégées, et à tirer les enseignements de la COVID-19 (catégorisée comme nouvelle maladie professionnelle) et de ses effets à long terme sur les conditions de travail dans le secteur de l'éducation, en mettant tout particulièrement l'accent sur l'éducation de la petite enfance.

Méthodologie: projets conjoints des partenaires sociaux.

Résultats attendus: création et mise en œuvre de l'outil OiRA pour l'enseignement supérieur et la recherche (voir ci-dessous) ; révision des « Lignes directrices multiseCTORIELLES sur la violence de tiers et le harcèlement au travail » (2011) ; mise en œuvre du projet conjoint « APRÈS-COVID » portant sur les risques psychosociaux dans l'éducation ; renforcement des capacités et échange d'expériences entre les partenaires sociaux nationaux.

7. Encourager les cultures scolaires démocratiques, l'égalité et l'inclusion au sein de l'éducation et de la formation

Les partenaires sociaux jouent un rôle crucial dans la promotion de la citoyenneté démocratique et la création de sociétés justes et inclusives. Leur implication est également primordiale pour l'amélioration de la qualité et de l'inclusivité des services éducatifs, en veillant à apporter un soutien ciblé et des approches personnalisées aux élèves et à coopérer avec les familles et les communautés locales. Les partenaires sociaux de l'éducation ont également un rôle crucial à jouer en s'assurant que les jeunes apprennent ce que signifient la citoyenneté démocratique, l'éducation à la paix, le respect, la tolérance, les droits humains et l'égalité, et puissent mettre ces valeurs en pratique dans leur vie quotidienne. Cela signifie que la formation initiale et le développement professionnel continu des enseignant-e-s, des formateur-ric-e-s, des universitaires, des responsables d'établissement scolaire et des personnels de l'éducation doivent leur permettre d'acquérir des compétences, des aptitudes et des connaissances pertinentes et actualisées, afin de pouvoir répondre à la diversité dans leurs classes et promouvoir le respect mutuel, la compréhension de la culture d'autrui et le dialogue interculturel. Les partenaires sociaux de l'éducation cherchent à s'assurer que les cadres et mesures politiques nécessaires soient accompagnés de ressources et d'un financement public suffisants.

Face aux guerres et conflits qui ont récemment éclaté au sein de la région européenne, les partenaires sociaux de l'éducation s'attachent tout particulièrement à relever les défis liés à l'inclusion des élèves migrant-e-s et réfugié-e-s dans les systèmes éducatifs et à éliminer les obstacles à l'emploi auxquels sont confrontés les personnels de l'éducation migrants et réfugiés dans les systèmes éducatifs des pays d'accueil. D'autre part, les partenaires sociaux de l'éducation s'engagent à promouvoir la sécurité dans les environnements d'apprentissage physiques et sociaux, où la liberté d'opinion et d'expression est respectée en vue de créer une culture scolaire démocratique et d'encourager la gouvernance collégiale. Ils reconnaissent également la nécessité de soutenir les enseignant-e-s et les responsables d'établissement scolaire face à l'intensification de la pression sociale pour instaurer une approche globale de l'école. Plus particulièrement, il s'agit de prévenir toute forme de radicalisation, jugée contraire aux principes des sociétés ouvertes et démocratiques que défendent le CSEE et la FEEE (compte tenu de la recrudescence des actes de violence dans les écoles, tels que les fusillades, les attaques au couteau, etc.). Enfin, les partenaires sociaux poursuivent leurs travaux visant à renforcer l'égalité et l'inclusion dans le secteur de l'éducation, à garantir un meilleur équilibre entre les hommes et les femmes et à remédier à la sous-représentation des communautés issues de la migration, des personnes ayant des besoins spéciaux, des minorités ethniques et d'autres groupes vulnérables.

Conscients de l'importance d'établir une culture scolaire/institutionnelle collégiale (ainsi que le dialogue social pertinent permettant d'atteindre cet objectif) pour renforcer l'attrait de la profession enseignante et améliorer les résultats scolaires des élèves, le CSEE et la FEEE s'engagent à élaborer et diffuser une déclaration conjointe répertoriant les principes et pratiques qui soutiennent et encouragent cette culture collégiale.

Méthodologie projets conjoints des partenaires sociaux.

Résultats attendus: déclaration conjointe sur la citoyenneté démocratique et l'inclusion en prévision des élections européennes du mois de juin 2024 ; mise en œuvre d'un projet conjoint CSEE-FEEE « Une éducation inclusive pour tous les besoins » actuellement examiné par la Commission européenne ; révision d'une déclaration conjointe sur la promotion de l'égalité des genres au sein de l'éducation ; déclaration conjointe CSEE-FEEE sur les principes et pratiques pour une culture collégiale ; poursuite des travaux du DSSEE sur les thèmes de l'inclusion, de l'égalité et de la citoyenneté démocratique en s'appuyant sur le succès des projets conjoints précédents « EU CONVINCENCE » (2018-2020) et « Initiative des partenaires sociaux sectoriels européens de l'éducation pour promouvoir l'intégration efficace des migrant-e-s et des réfugié-e-s aux systèmes éducatifs » (2017-2019) ; renforcement des capacités et échange d'expériences entre les partenaires sociaux nationaux.

8. Enseignement supérieur et recherche



Afin de contribuer à l'élaboration d'un cadre pour un Espace européen de l'éducation, les partenaires sociaux européens de l'éducation poursuivront leurs travaux visant à établir des systèmes éducatifs et de recherche de haute qualité, innovants, connectés, inclusifs et durables. Pour ce faire, le CSEE et la FEEE se baseront sur leurs travaux précédents, comme les recommandations politiques FEEE-CSEE « Promotion de la qualité de l'enseignement académique et de la gestion des universités » (2022), la déclaration conjointe FEEE-CSEE « Les partenaires sociaux sectoriels européens de l'éducation promeuvent la mise en œuvre des outils OIRA dans les établissements scolaires » (2021) et la proposition du CSEE et de la FEEE visant à définir un « Cadre de qualité pour l'intégration efficace des migrant-e-s et des réfugié-e-s aux systèmes éducatifs » (2019). Dans leurs recommandations politiques de 2022, la FEEE et le CSEE s'engagent à prendre des mesures pour garantir l'autonomie institutionnelle et la liberté académique, des environnements de travail collaboratifs et des conditions de travail décentes, des environnements d'apprentissage de qualité, une gouvernance collégiale et démocratique, une participation pertinente des partenaires sociaux de l'éducation aux processus décisionnels concernant les systèmes d'assurance de la qualité et d'accréditation, la mobilité équitable des universitaires, la diversité et l'inclusion, la valeur égale de l'enseignement et de la recherche au cours de l'évolution de la carrière, ainsi que des programmes de développement professionnel.

Le CSEE et la FEEE se pencheront en priorité sur des questions telles que les conditions de travail des enseignant-e-s dans l'enseignement supérieur, l'augmentation du nombre de contrats précaires et de courte durée, l'impact de la numérisation après la pandémie de COVID-19, l'influence croissante des plateformes d'apprentissage et les investissements des sociétés de technologies éducatives, les micro-certificats, l'enseignement hybride et les infrastructures et installations futures des universités. Les partenaires sociaux de l'éducation continueront à consolider leur coopération pour défendre, par exemple, des environnements éducatifs de qualité, inclusifs, sains, sûrs et innovants au sein de l'enseignement supérieur et de la recherche. À cet égard, les partenaires sociaux se sont engagés avec l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail à développer un nouvel outil OIRA pour le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche. En outre, en vertu du Socle européen des droits sociaux, de l'Espace européen de l'éducation et du Programme 2023 des Nations Unies pour la durabilité, les partenaires sociaux de l'éducation continuent de soutenir les personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche et un dialogue social efficace pour faire face aux répercussions directes et indirectes des transitions écologique et numérique dans ces secteurs.

Méthodologie: projets conjoints des partenaires sociaux.

Résultats attendus: programme d'action conjoint centré sur l'évolution des conditions de travail dans l'enseignement supérieur et, plus particulièrement, sur les effets de la transition numérique ; plan d'action conjoint FEEE-CSEE basé sur les recommandations politiques pour la « Promotion de la qualité de l'enseignement académique et de la gestion des universités » (2022) ; création et mise en œuvre de l'outil OIRA pour l'enseignement supérieur et la recherche ; échange d'expériences entre les partenaires sociaux nationaux.

9. Promouvoir le statut et l'attrait de la profession enseignante dans l'EFP



S'inspirant de la « Déclaration conjointe sur l'amélioration de l'enseignement et de la formation professionnels en Europe », des « Recommandations politiques conjointes : les partenaires sociaux de l'éducation promeuvent un secteur de l'EFP de qualité et inclusif pour améliorer l'apprentissage tout au long de la vie pour tou-te-s » et de leurs travaux réalisés en collaboration avec le CEDEFOP pour l'élaboration de l'« Enquête européenne sur les enseignant-e-s de l'EFP », le CSEE et la FEEE s'emploieront spécifiquement à renforcer le statut et l'attrait de la profession des enseignant-e-s, formateur-ric-e-s, directeur-ric-e-s et personnels de l'EFP et de la formation des adultes, en améliorant les processus de recrutement, en assurant la rétention des effectifs et en leur offrant des conditions de travail décentes et des emplois stables dans ce secteur. Les discussions viseront également à préparer les enseignant-e-s et la direction des établissements scolaires de l'EFP aux transitions écologique et numérique au travers d'un dialogue social efficace. Les partenaires sociaux de l'éducation s'engagent à discuter de l'amélioration de la formation initiale et des stages d'apprentissage dans le secteur de l'EFP. Ils examineront également les moyens d'améliorer l'Alliance européenne pour l'apprentissage, afin de renforcer la qualité et l'inclusivité des systèmes d'apprentissage.

Méthodologie: réunions du DSSEE.

Résultats attendus: déclaration ou recommandations conjointes sur le statut et l'attrait de l'EFP ; renforcement des capacités et échange d'expériences entre les partenaires sociaux nationaux.

Annexe 1

Résultats du dialogue social dans le cadre du programme de travail 2022-2023

Documents conjoints adoptés:

- Recommandations politiques conjointes FEEE-CSEE pour la promotion de la qualité de l'enseignement académique et de la gestion des universités.
- Déclaration FEEE-CSEE sur le rapport intermédiaire du groupe d'expert-e-s de la Commission sur la qualité de l'investissement dans l'éducation et la formation.
- Déclaration conjointe CSEE-FEEE « Renforcer et promouvoir l'égalité des genres dans et par l'éducation ».
- Cadre d'action conjoint CSEE-FEEE pour renforcer l'attrait de la profession enseignante.

Projets conjoints mis en œuvre:

- E-Speed : défis et opportunités pour les syndicats de l'enseignement et les organisations d'employeurs en Europe à l'ère numérique.
- Les partenaires sociaux sectoriels européens de l'éducation promeuvent la mise en œuvre des outils OiRA dans les établissements scolaires.
- Promotion de la qualité de l'enseignement académique et de la gestion des universités.
- Définir un cadre d'action pour renforcer l'attrait de la profession enseignante.

Annexe 2

Projets conjoints du dialogue social en cours

Au cours de la période 2024-2025, le CSEE et la FEEE se chargeront de déployer les projets conjoints du dialogue social suivants - de nouvelles propositions de projets dans les domaines couverts par ce programme de travail peuvent également être soumises conjointement :

- APRÈS-COVID - Lutter contre les risques psychosociaux pour une relance post-COVID équitable et durable fondée sur l'éducation.
- SP4ES - Promouvoir la durabilité dans le cadre de l'apprentissage, de l'enseignement et de la gestion des écoles.
- LearningSchools - Les écoles sont des lieux d'apprentissage : promouvoir des modèles de gestion efficaces, de qualité et innovants dans le secteur de l'éducation à l'ère post-COVID.

Candidatures en attente:

- Une éducation inclusive pour tous les besoins : initiative des partenaires sociaux sectoriels européens de l'éducation pour promouvoir l'inclusion des personnes ayant des besoins spéciaux dans l'enseignement.



EUROPEAN TRADE UNION COMMITTEE FOR EDUCATION

Boulevard Bischoffsheim, 15
B-1000 Brussels, Belgium
Tel. +32-(0)2 224 06 91
secretariat@csee-etuce.org
www.csee-etuce.org



EUROPEAN FEDERATION OF EDUCATION EMPLOYERS

Square de Meeûs 1
B-1000 Brussels, Belgium
Tel. Tel +31-6-22942677
samira.buhrer@educationemployers.eu
<http://educationemployers.eu>